



AVIS CREFOP

Objet

- **Carte régionale des formations professionnelles initiales**
(Mentionnée à l'article L.214-13-1 du code de l'éducation)

AVIS

Avis formulé le : 28 novembre 2017 (CREFOP Plénier)

- Avis Favorable
- Avis Favorable sous réserve des observations émises (cf. concertation)
- Avis différencié** en l'absence de consensus (cf. avis différencié)
- Un **consensus sur un avis favorable** sous réserve des observations émises par les membres du CREFOP, et des réserves formulées par FO quant à l'équilibre des voies de formation,
 - **et un avis défavorable** émis par la FSU.

Concertation - Consensus

(Extrait du compte-rendu de la réunion)

Après avoir été soumise au CAEN en début de semaine, la carte des formations professionnelles est présentée ce jour au CREFOP pour avis. Mme GAUDRON met l'accent sur le travail de qualité effectué ensemble par les services de l'Etat et de la Région tout au long de l'année. Elle souligne l'engagement fort et la vigilance de la Région, pour l'élaboration d'une carte des formations équilibrée afin de répondre aux besoins des jeunes en formation professionnelle initiale et des acteurs économiques des territoires, ce malgré un périmètre de moyens contraints pouvant susciter quelques déceptions pour certains établissements.

Concertation - Echanges

Patrick UGARTE, MEDEF, observe l'intérêt que représente la concertation des branches et filières au travers de rencontres communes associant les différents acteurs et les partenaires sociaux, pour avoir un même niveau d'information dans l'expression des besoins. Cette concertation sur les métiers en tension pourrait néanmoins être plus ouverte et aussi plus resserrée sur certains secteurs pour affiner les besoins. La fermeture de place dans le secteur du numérique peut étonner, au regard de l'impact de ce secteur sur l'ensemble des métiers. Un travail pourrait par ailleurs être mené sur l'environnement et les déchets, notamment sur l'économie circulaire.

Philippe OLIVEIRA, FO, tient à remercier les services pour cette présentation complète. Dans son travail de comparaison de la carte des formations N et N-1, FO a noté une certaine stabilité du nombre de places. Néanmoins, il alerte sur la baisse importante des ouvertures en milieu scolaire avec des ratios très différents de l'apprentissage et la crainte pour les lycées professionnels de voir, à terme, fusionner CFA et établissements scolaires de formation professionnelle. Il convient d'être attentif à l'équilibre des voies de formation et d'entendre l'inquiétude des enseignants à ce sujet.

Agnès BRUNET-TESSIER, Rectorat, précise que les chiffres présentés sont les capacités maximales d'accueil. Le Rectorat est vigilant à ne pas s'engager sur des formations à ouvrir sans pouvoir les remplir. Conformément à la lettre de cadrage, le nombre de places apparaît cohérent avec les besoins

exprimés sur les territoires et le nombre de jeunes. Néanmoins le travail doit se poursuivre pour rendre attractives certaines formations dans le cadre d'une orientation choisie, et pour affiner l'orientation et l'offre de formation aux besoins spécifiques des territoires d'un point de vue qualitatif.

Bruno ETIENNE, ONISEP, ajoute que la poussée démographique est portée essentiellement par les Lycées d'Enseignement Général et Technologique avec sinon une certaine stabilité des formations.

Agnès MERCIER-BEULIN exprime la satisfaction de la FRSEA quant au maintien des formations agricoles sur les territoires, avec une seule fermeture mais sur une zone qui rencontrait des difficultés de recrutement.

Patrick BERNARD, FSU, tient à souligner l'inquiétude des Lycées professionnels et plus particulièrement celle des enseignants sur le taux d'occupation important, voire maximum, de la capacité d'accueil dans certaines sections, ce qui ne permet pas de répondre au choix d'orientation initial exprimé par un jeune, faute de place, et qui génère des difficultés pédagogiques avec des classes surchargées. La carte des formations, plus axée sur le développement de l'apprentissage, apparaît déséquilibrée. L'apprentissage reste peu adapté pour les jeunes les plus fragiles, comme ceux sortant du collège, notamment pour leur insertion en entreprise. Par ailleurs, la mixité des formations et des publics au sein des établissements scolaires complique les conditions de travail et d'apprentissage. Aussi, **la FSU émet un avis défavorable à la carte des formations**, en cohérence avec son vote et celui de la majorité des membres lors du CAEN du 23 novembre.

Marie-Laure CHOLLET, CPME, juge excessive la réaction sur le développement de l'apprentissage qui à son sens relève plus de l'inquiétude des enseignants. A ce jour, il convient de travailler sur la qualification des jeunes en cohérence avec l'emploi et le développement économique des territoires. Par ailleurs, l'apprentissage permet aussi d'éviter le décrochage de certains jeunes qui n'ont pas réussi dans le cadre scolaire en leur donnant une nouvelle motivation pour apprendre et une bonne insertion professionnelle à l'issue de leur apprentissage. Attention à ne pas opposer les deux modalités de formation, scolaire au sein des lycées professionnels et en alternance avec l'apprentissage, qui répondent à des profils de jeunes différents.

Dans le cadre de la réforme du BTS Arts et design, transformé en un diplôme national Art et Design (DN MADE), et suite au questionnement de la FSU sur ce sujet, échanges entre la Région et le Rectorat sur les conditions de mise en place de ce nouveau diplôme dès 2018 dans le cadre d'une expérimentation nationale : 3 lieux de formation retenus pour dispenser la 1^{ère} année de ce diplôme par rapport aux 6 lieux préexistants.

Isabelle GAUDRON rappelle que la Région est attentive à l'équilibre de la carte des formations entre les différents niveaux de qualification, notamment pour l'apprentissage et partage cette inquiétude pour le public fragile.

Patrice GRELICHE, DIRECCTE, attire l'attention sur les métiers en tension et le problème de l'attractivité notamment pour le numérique avec des sessions de formation non remplies. Une analyse est à mener à ce sujet avec l'expertise de l'ORFE au GIP Alfa Centre et/ou au sein de Dev'Up. Il est indiqué que lors de la concertation des branches, la DIRECCTE et la Région ont déjà rencontré le SYNTEC.

- Pour conclure, il est émis **un avis différencié du CREFOP** sur cette carte des formations professionnelles :
 - Un **consensus sur un avis favorable** en tenant compte des observations exprimées ci-dessus par les membres du CREFOP, et des réserves formulées par FO quant à l'équilibre des voies de formation,
 - **et un avis défavorable** émis par la FSU.

Avis différencié

La FSU émet un avis défavorable à la carte des formations, en cohérence avec son vote et celui de la majorité des membres lors du CAEN du 23 novembre. Elle s'inquiète en particulier pour les jeunes les plus fragiles : entièrement tournée vers le développement de l'apprentissage, la carte est déséquilibrée, n'élargit pas les choix d'orientation pour les sortants de collège (les ouvertures de niveau V s'adressant à des adultes) et dégradera les conditions d'études avec la mixité des publics. Les conditions de mise en place du DN MADE, dès 2018, posent également souci.